

PROLONGATION DES INSCRIPTIONS CANTINE, GARDERIES PERISCOLAIRES 2023



IMPORTANT

(Attention : Pas d'inscription si vous n'êtes pas à jour de vos paiements)

Paielements auprès de la Trésorerie de la province SUD (Mairie de Nouméa).

Un justificatif de paiement devra être présenté lors de la réinscription

○ PAR MAIL : à l'adresse suivante : caisse-ecoles@ville-dumbea.nc, une réponse confirmant l'inscription vous sera envoyée lorsque le dossier sera traité

○ DEPOT PHYSIQUE :

- Maison de quartier de Dumbéa sur Mer (à côté de la station SHELL Apogoti).
 - Lundi 13 : 8 heures à 13 h30
 - Mardi 14 : 8 heures à 13h30
 - Mercredi 15 : 8 heures à 11 heures
 - Jeudi 16 : 8 heures à 11 heures
 - Vendredi 17 : 8 heures à 11 heures

Constitution du dossier : Récupérez et remplissez la fiche d'inscription ET la fiche de renseignements à la régie ou sur le site de la Ville de Dumbéa, en suivant les consignes indiquées sur les documents : www.ville-dumbea.nc/demarches-en-ligne/caisse-des-ecoles.

Après le 10 février, les enfants non-inscrits NE pourront PAS bénéficier de la prestation de cantine avant la semaine suivante.

Caisse des écoles de Dumbéa : 41.02.50